

Laurent Echeverría  
Commissaire aux Comptes  
Membre de la Compagnie Régionale de Pau

**FONDATION D'ENTREPRISES ESTIA  
ESTIA  
Technopole Izarbel  
64210 BIDART**

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES  
SUR LES COMPTES ANNUELS  
EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2018**

16 rue Maryse Bastié, Parc d'Activités de Maignon  
64600 Anglet  
Tél. : 05.59.42.44.88 Fax : 05.59.42.27.71  
l.echeverria@cleea.fr

Laurent Echeverría  
Commissaire aux Comptes  
Membre de la Compagnie Régionale de Pau

Au Conseil d'Administration de l'Association FONDATION D'ENTREPRISES ESTIA

**Opinion**

En exécution de la mission qui m'a été confiée par votre Conseil d'Administration, j'ai effectué l'audit des comptes annuels de l'Association FONDATION D'ENTREPRISES ESTIA relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Je certifie que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

**Fondement de l'opinion**

***Référentiel d'audit***

J'ai effectué mon audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. J'estime que les éléments que j'ai collectés sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion.

Les responsabilités qui m'incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

**Indépendance**

J'ai réalisé ma mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui me sont applicables, sur la période du 1<sup>ER</sup> Janvier 2018 à la date d'émission de mon rapport, et notamment je n'ai pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

16 rue Maryse Bastié, Parc d'Activités de Maignon  
64600 Anglet  
Tél. : 05.59.42.44.88 Fax : 05.59.42.27.71  
l.echeverria@cleea.fr

LE

## **Justification des appréciations**

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de mes appréciations, je vous informe que les appréciations les plus importantes auxquelles j'ai procédé, selon mon jugement professionnel, ont porté sur caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Je n'exprime pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

## **Vérifications spécifiques**

J'ai également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Je n'ai pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres sur la situation financière et les comptes annuels.

## **Informations résultant d'autres obligations légales et réglementaires**

### **Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels**

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre Président.

### **Responsabilités du Commissaire aux Comptes relatives à l'audit des comptes annuels**

Il m'appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Mon objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, ma mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Anglet,  
Le 4 mars 2019  
En trois exemplaires  
L. ECHEVERRIA  
Commissaire aux Comptes



—

BILAN ACTIF

ACTIF	EXERCICE CLOS LE 31/12/2018		EXERCICE N-1	
	ACTIF BRUT	A DEDUIRE	TOTAUX	TOTAUX
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
FRAIS D'ETABLISSEMENT				
FRAIS DE RECHERCHE ET DE DEVELOPPEMENT				
CONCESSIONS, BREVETS, LICENCES, MARQUES, .				
FONDS COMMERCIAL (1)				
AUTRES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
AVANCES ET ACOMPTES				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
TERRAINS				
CONSTRUCTIONS				
INST. TECHNIQUES, MAT. & OUT. INDUSTRIELS				
AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES EN COURS				
AVANCES ET ACOMPTES S/IMMO. EN COURS				
IMMOBILISATIONS MISES EN CONCESSION				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
TERRAINS				
CONSTRUCTIONS				
INST. TECHNIQUES, MAT & OUT. INDUSTRIELS				
AUTRES IMMOBILISATIONS CONCEDEES				
IMMOBILISATIONS CONCEDEES EN COURS				
IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)				
PARTICIPATIONS				
CREANCES RATTACHEES A DES PARTICIPAT.				
AUTRES TITRES IMMOBILISES				
PRETS				
PRETS-AVANCES INTER-SERVICES ACCORDES				
AUTRES CREANCES IMMOBILISEES				
<b>TOTAL</b>				
<b>ACTIF CIRCULANT</b>				
STOCKS ET EN COURS				
CREANCES (3)				
CREANCES CLIENTS ET COMPTES RATTACHES				
AUTRES CREANCES D'EXPLOITATION	10.000,00		10.000,00	40.000,00
VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT				
ACTIONS PROPRES				
AUTRES TITRES				
DISPONIBILITES	401.814,63		401.814,63	419.737,69
COMPTES DE REGULARISAT.				
CHARGES CONSTATEES D'AVANCE (3)				
<b>TOTAL</b>	411.814,63		411.814,63	459.737,69
CHARGES A REPARTIR S/PLUSIEURS EXERCICES				
PRIMES DE REMBOURSEMENT DES OBLIGATIONS				
ECART DE CONVERSION ACTIF				
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>	411.814,63		411.814,63	459.737,69
(1) DONT DROIT AU BAIL				
(2) DONT A MOINS D'UN AN				
(3) DONT A PLUS D'UN AN				

IE

BILAN PASSIF

	AU 31/12/2018	EXERCICE N-1
<b>PASSIF AVANT REPARTITION</b>		
<b>CAPITAUX PROPRES</b>		
APPORTS		
PRIMES D'EMISSION, DE FUSION, D'APPORT		
ECARTS DE REEVALUATION		
RESERVES :		
RESERVE LEGALE		
RESERVES STATUTAIRES OU CONTRACTUELLES		
RESERVES REGLEMENTEES		
AUTRES RESERVES	39.501,71	39.501,71
REPORT A NOUVEAU	64.491,48	88.407,70
RESULTAT DE L'EXERCICE (BENEFICE-PERTE)	32.247,56	23.916,22
SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT		
PROVISIONS REGLEMENTEES		
<b>TOTAL</b>	<b>71.745,63</b>	<b>103.993,19</b>
<b>AUTRES FONDS PROPRES</b>		
DROITS DU CONCEDANT		
<b>TOTAL</b>		
<b>PROVISIONS POUR RISQUES &amp; CHARGES</b>		
PROVISIONS POUR RISQUES		
PROVISIONS POUR CHARGES		
<b>TOTAL</b>		
<b>DETTES (1)</b>		
EMPRUNTS OBLIGATAIRES CONVERTIBLES		
EMPRUNTS OBLIGATAIRES		
EMPRUNTS & DETTES AUPRES ETS CREDIT (2)		
EMPRUNTS & DETTES FINANCIERES DIVERS		
PRETS ET AVANCES INTER-SERVICES RECUS		
AVANCES & ACOMPTES RECUS S/COMMANDES		
DETTES FOURNISSEURS & COMPTES RATTACHES		642,50
DETTES FISCALES & SOCIALES	69,00	102,00
DETTES S/ IMMOBILISAT. & CPTES RATTACHES		
AUTRES DETTES	340.000,00	355.000,00
<b>COMPTES DE REGULARISATION (1)</b>		
PRODUITS CONSTATES D'AVANCE		
<b>TOTAL</b>	<b>340.069,00</b>	<b>355.744,50</b>
ECARTS DE CONVERSION PASSIF		
<b>TOTAL DU PASSIF</b>	<b>411.814,63</b>	<b>459.737,69</b>
(1) DONT A PLUS D'UN AN		
DONT A MOINS D'UN AN		
(2) DONT CONCOURS BANCAIRES COURANTS		

IE

COMPTES DE RESULTAT

	EXERCICE	AU 31/12/2018	EXERCICE N-1
<b>* PRODUITS D'EXPLOITATION (1) :</b>			
VENTES DE MARCHANDISES	*	*	*
PRODUCTION VENDUE	*	*	*
REDEVANCES POUR CONCESSIONS, BREVETS, ...	*	*	*
MONTANT NET DU CHIFFRE D'AFFAIRES	*	*	*
PRODUCTION STOCKEE	*	*	*
PRODUCTION IMMOBILISEE	*	*	*
SUBVENTIONS D'EXPLOITATION	*	*	*
REPRISES S/PROVISIONS, TRANSFERTS CHARGES	*	*	*
AUTRES PRODUITS	*	315.000,00	367.500,11
VERSEMENTS REÇUS FONDATION D'ENTREPRISES ESTIA	305.000,00	*	327.500,00
VERSEMENTS A RECEVOIR FONDATION D'ENTREPRISES ESTI	10.000,00	*	40.000,00
AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	*	*	0,11
<b>TOTAL</b>	*	<b>315.000,00</b>	<b>367.500,11</b>
<b>* CHARGES D'EXPLOITATION (2) :</b>			
ACHATS STOCKES DE MARCHANDISES	*	*	*
VARIATION DE STOCK	*	*	*
ACHATS NON STOCKES MATIERES, FOURNITURES	*	*	*
VARIATION DE STOCK	*	*	*
AUTRES ACHATS & CHARGES EXTERNES	*	7.466,71	41.577,19
HONORAIRES	4.260,00	*	2.424,00
CATALOGUES ET IMPRIMES	246,00	*	*
AUTRES ACTIONS PUBLICITAIRES	116,71	*	274,36
POURBOIRES, DONS, CADEAUX	*	*	409,50
VOYAGES ET DEPLACEMENTS PERSONNEL PERMANENT	*	*	254,19
VOYAGES ET DEPLACEMENTS AUTRES	169,40	*	*
RECEPTIONS	2.419,00	*	1.990,50
FRAIS BANCAIRES	255,60	*	224,64
P.S. DIVERSES EXTERIEURES	*	*	36.000,00
IMPOTS, TAXES & VERSEMENTS ASSIMILES	*	*	45,44
PARTICIPATION F.P.C. (DIVERS)	*	*	45,44
SALAIRES ET TRAITEMENTS	*	*	*
CHARGES SOCIALES	*	*	107,74
MEDECINE DU TRAVAIL	*	*	107,74

CE

COMPTES DE RESULTAT

	EXERCICE	AU 31/12/2018	EXERCICE N-1
DOTATIONS AUX AMORT. & AUX PROVISIONS			
SUR IMMO. : DOTAT. AUX AMORTISSEMENTS			
SUR IMMO. : DOTATIONS AUX PROVISIONS			
SUR ACTIF CIRCULANT: DOT.AUX PROVIS.			
POUR RISQUES & CHARGES: DOT.AUX PROV.			
AUTRES CHARGES		340.000,00	350.007,10
AUTRES CONTRIBUTIONS	340.000,00		350.000,00
AUTRES FRAIS DE GESTION COURANTE			7,10
<b>TOTAL</b>		<b>347.466,71</b>	<b>391.737,47</b>
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>		<b>32.466,71</b>	<b>24.237,36</b>
<b>PRODUITS FINANCIERS :</b>			
DE PARTICIPATIONS (3)			
D'AUTRES VAL.MOBIL.& CREANCES IMMOBIL.			
AUTRES INTERETS & PRODUITS ASSIMILES		288,15	423,14
AUTRES PRODUITS FINANCIERS	288,15		423,14
REPRISES S/PROVISIONS & TRANSF.DE CHARGE			
DIFFERENCES POSITIVES DE CHANGE			
PRODUITS NETS S/CESSIONS DE VAL.MOB.PLAC			
<b>TOTAL</b>		<b>288,15</b>	<b>423,14</b>
<b>CHARGES FINANCIERES :</b>			
DOTATIONS AUX AMORT. & AUX PROVISIONS			
INTERETS & CHARGES ASSIMILEES (4)			
DIFFERENCES NEGATIVES DE CHANGES			
CHARGES NETTES S/CESSIONS DE VAL.MOB.PL.			
<b>TOTAL</b>			
<b>RESULTAT FINANCIER</b>		<b>288,15</b>	<b>423,14</b>
<b>RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS</b>		<b>32.178,56</b>	<b>23.814,22</b>

IE



COMPTES DE RESULTAT (SUITE)

	EXERCICE	AU 31/12/2018	EXERCICE N-1
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS	32.178,56	*	23.814,22
PRODUITS EXCEPTIONNELS :			
SUR OPERATIONS DE GESTION			
SUR OPERATIONS EN CAPITAL			
REPRISES S/PROVISIONS & TRANSF. DE CHARGE			
TOTAL			
CHARGES EXCEPTIONNELLES :			
SUR OPERATIONS DE GESTION			
SUR OPERATIONS EN CAPITAL			
DOTATIONS AUX AMORT. & AUX PROVISIONS			
TOTAL			
RESULTAT EXCEPTIONNEL			
PARTICIPATION DES SALAIRES			
IMPOTS SUR LES BENEFICES		69,00	102,00
IMPOTS SUR LES BENEFICES	69,00	*	102,00
TOTAL DES PRODUITS		315.288,15	367.923,25
TOTAL DES CHARGES		347.535,71	391.839,47
BENEFICE OU PERTE		32.247,56	23.916,22
Y COMPRIS :			
- REDEVANCES DE CREDIT-BAIL MOBILIER			
- REDEVANCES DE CREDIT-BAIL IMMOBILIER			
(1) DT PRODUITS AFFERENTS A DES EX. ANT.			
(2) DT CHARGES AFFERENTES A DES EX. ANT.			
(3) DT PRODUITS CONCERNANT LES STE LIEES			
(4) DT INTERETS CONCERNANT LES STE LIEES			

IE

# FONDATION D'ENTREPRISES ESTIA

Exercice 2018

## ANNEXE COMPTABLE

### 1° INFORMATIONS JOINTES A LA LIASSE FISCALE

#### a/ Dérogation aux prescriptions comptables

L'ensemble des documents faisant l'objet de la présente déclaration ne présente pas de dérogation à l'application des prescriptions comptables.

#### b/ Modification des méthodes d'évaluation et de présentation

Les modes et méthodes d'évaluation sont identiques à ceux pratiqués sur les exercices précédents et les comptes de l'exercice 2018, rapprochés de ceux de 2017 et tels qu'ils sont présentés, n'appellent pas d'observations particulières.

#### c/ Note relative au bilan (sans objet)

	<u>Amortissements</u>	<u>Durée</u>
- Immobilisations incorporelles		
* frais de recherche et de développement	linéaire	1 an
* logiciels informatiques	linéaire	2 à 4 ans
- Immobilisations corporelles		
* matériel informatique	linéaire	2 à 5 ans
* mobilier	linéaire	5 à 10 ans

La méthode prospective de découpage par composants a été retenue pour les immobilisations à valeur significative et plus précisément pour les constructions.

En l'absence d'immobilisations entrant dans ces critères, il n'y a pas eu sur l'année 2018 de découpage par composant.

En conséquence, la Fondation ESTIA a maintenu le calcul des amortissements sur la durée d'usage. Il n'existe cependant pas d'actif immobilisé.

### 2° AUTRES INFORMATIONS

#### a/ Autres informations relatives au bilan

1 – Produits à recevoir (inclus dans 2050 BZ)	10 000
* Diverses subventions d'exploitation à recevoir	0
* Subventions d'investissement à recevoir	0
* Versements des membres de la Fondation restant à recevoir	10 000

IE

2 – Charges à payer (incluses dans 2051 EA)	340 000
* EESC ESTIA (Dotation 2018)	340 000
3 – Charges constatées d’avance (ligne CH 2050)	0
4 – Produits constatés d’avance (ligne EB 2051)	0

b/ Liste des filiales et participations

La Fondation ESTIA n’est pas concernée par cette disposition.

1E

